

Hexopée
88 Rue Marcel Bourdarias
CS 70014
94146 Alfortville Cedex
Tel : 01 41 79 59 59

L'ENCADREMENT DE LA PUBLICITÉ RÉALISÉE PAR LES OF/CFA

Date de création : 13/11/2023
Date de première publication : 13/11/2023
Date de version publiée : 13/11/2023
Ccn : Organismes de formations

SANCTIONS

SANCTIONS PÉNALES

Tout manquement aux dispositions relatives à la publicité est puni **d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement d'un an**. Cette sanction peut être assortie, à titre de peine complémentaire, d'une interdiction d'exercer temporairement ou définitivement l'activité de dirigeant d'un organisme de formation professionnelle (articles L6355-16 et suivants du code du travail).